

*Mise en œuvre du document d'objectifs*  
*Site Milieux alluviaux du Rhône Aval*  
*FR 820 1677*



Contacts avec les propriétaires et gestionnaires du site  
Natura 2000 « Milieux alluviaux du Rhône aval »

Coralie LE BORGNE

Année 2014



**Mise en œuvre du Document d'Objectifs**  
**Site FR 820 1677 « Milieux alluviaux du Rhône aval »**

Objectifs	CODE action	Actions	Mesures
Assurer l'animation, la coordination et l'information pour la mise en œuvre du document d'objectifs	ANIM 1.1	Animer et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs	Animation du comité de pilotage
			<b>Contacts avec les propriétaires pour élaboration de contrats de gestion et incitation aux investissements prévus par le DOCOB</b>
			Gestion administrative et financière de la mise en oeuvre
			Bilan annuel
			Soutien à la réalisation des mesures de gestion (suivi travaux, contrôles)

### **Objectifs**

Etant donné l'étendu du site, le morcellement foncier très important, l'action vise, au sein du site Natura 2000 "Milieux alluviaux du Rhône aval" à démultiplier le nombre de contacts et la sensibilisation des propriétaires et gestionnaires dans le but de la mise en place de contrat et charte Natura 2000.

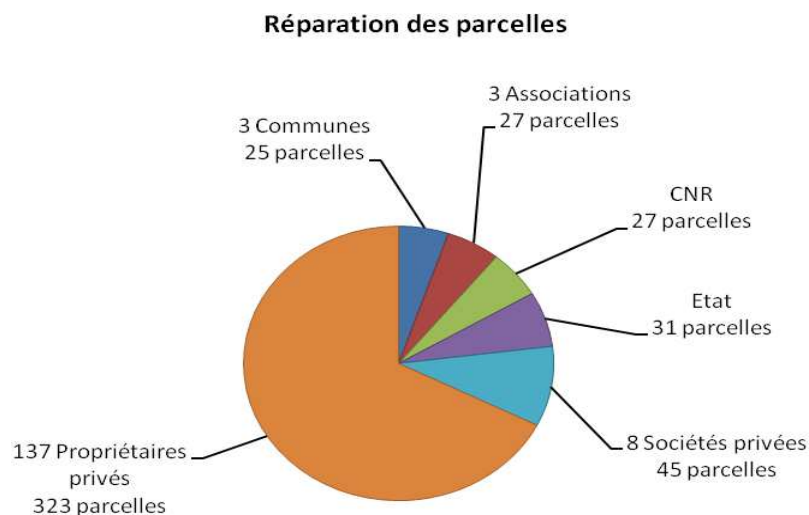
L'action vise dans un premier temps à réaliser la mise à jour de la base cadastrale du territoire du site Natura 2000 « Milieux alluviaux du Rhône aval ». En effet, la mise à jour des informations cadastrales datait en grande partie de plus de dix ans.

Cette mise à jour a permis l'envoi de courrier aux différents propriétaires et gestionnaires du site Natura 2000 afin d'informer et de sensibiliser aux enjeux du site et des zones humides en général. L'objectif de cette prise de contact reste la réalisation de rencontres avec les propriétaires et gestionnaires pour le développement d'actions de diagnostic et de gestion en faveur des enjeux du site possiblement dans le cadre des contrats et charte Natura 2000.

## Mise à jour de la base cadastrale du site Natura 2000 « Milieux alluviaux du Rhône aval »

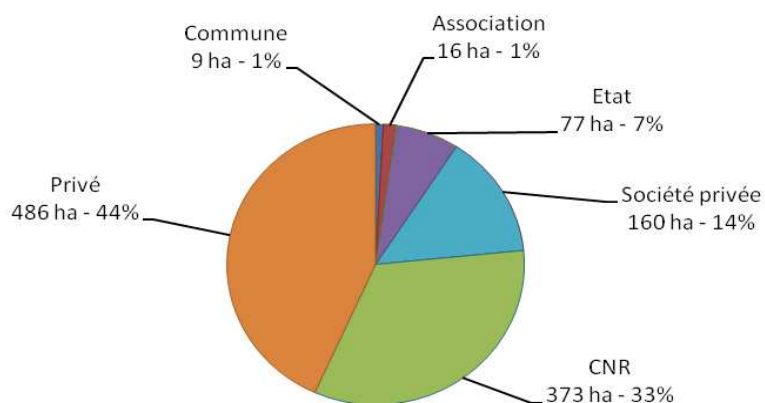
La mise à jour du cadastre a consisté en premier lieu à réaliser une préparation de la base cadastrale avec des extractions des parcelles par département (Ardèche et Drôme) avec le nom de chaque propriétaire. Les propriétaires de chaque parcelle ont ensuite été vérifiés et/ ou actualisés à l'aide des bases cadastrales des centres des impôts de Privas pour le département de l'Ardèche et de Valence pour le département de la Drôme.

Au total, les informations cadastrales de 478 parcelles ont été mises à jour, ce qui représente 153 propriétaires sur l'ensemble du site Natura 2000. Ces propriétaires se répartissent en différents statuts. Les propriétaires privés possèdent l'essentiel des parcelles du site. Le reste des parcelles se répartissent entre les sociétés privées comme les sociétés de carrière, la Compagnie Nationale du Rhône, l'Etat, les communes et les associations.



En termes de surface que représentent les parcelles par catégories de propriétaire, les parcelles privées et celles de la Compagnie Nationale du Rhône représentent les surfaces les plus importantes.

**Surface des parcelles cadastrées par propriétaire sur le site Natura 2000**



## Prise de contact avec les propriétaires et gestionnaires du site Natura 2000

Un courrier a ensuite été envoyé le 21 mars 2013 à chaque propriétaire (voir courrier type en Annexe 1). Sur 153 courriers envoyés, 14 courriers nous ont été retournés pour cause de destinataires inconnus à l'adresse ou de défaut d'adressage.

Le nombre de réponse s'élève à 13, avec 10 propriétaires privés, 2 communes, et 1 société privée.

### Réponses propriétaires privés

Propriétaire privé : MONTEIL Bernadette épouse CROZIER

Date de réponse : 29/03/2013

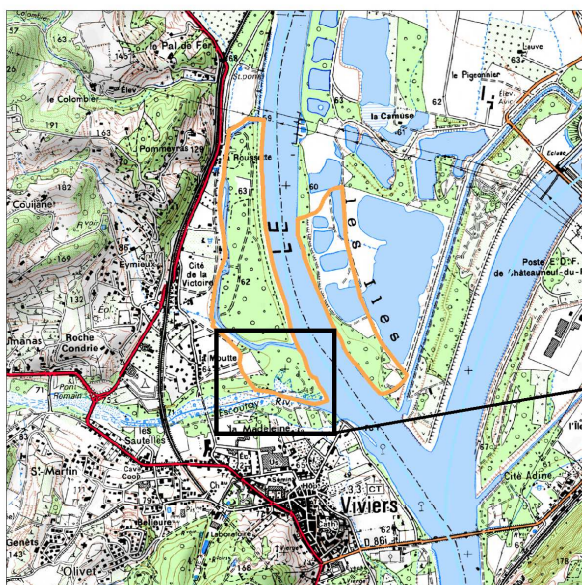
Commune de la parcelle	Numéro parcelle	Lieu-dit	Surface (m <sup>2</sup> )
VIVIERS	AL310	LA MOUTTE	613
		<b>TOTAL</b>	<b>613</b>

### Echanges entre le propriétaire et l'animateur Natura 2000 :

La parcelle d'une surface de 613 m<sup>2</sup> est en boisement alluvial.

Par téléphone : Le propriétaire n'a actuellement aucune gestion particulière et il n'y a pas d'exploitation du bois. Le propriétaire souhaite vendre et demande si l'association des Amis de l'île de la Platière se porterait acquéreur.

L'AAIP ne peut pas se porter acquéreur, cependant le CEN Ardèche peut être intéressé. Les coordonnées du propriétaire ont été transmises au CEN Ardèche.



Site Natura 2000 " Milieux alluviaux du Rhône aval"

Parcelle(s) propriétaire

Propriétaire privé :

BLACHIER Jean / BLACHERE Anne-Marie

Date de réponse :

28/03/2013

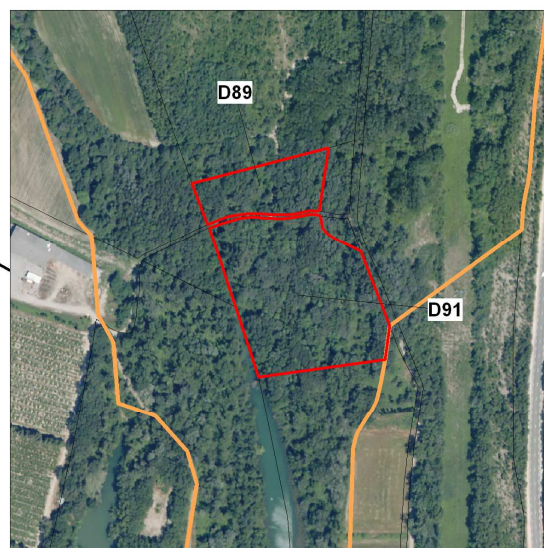
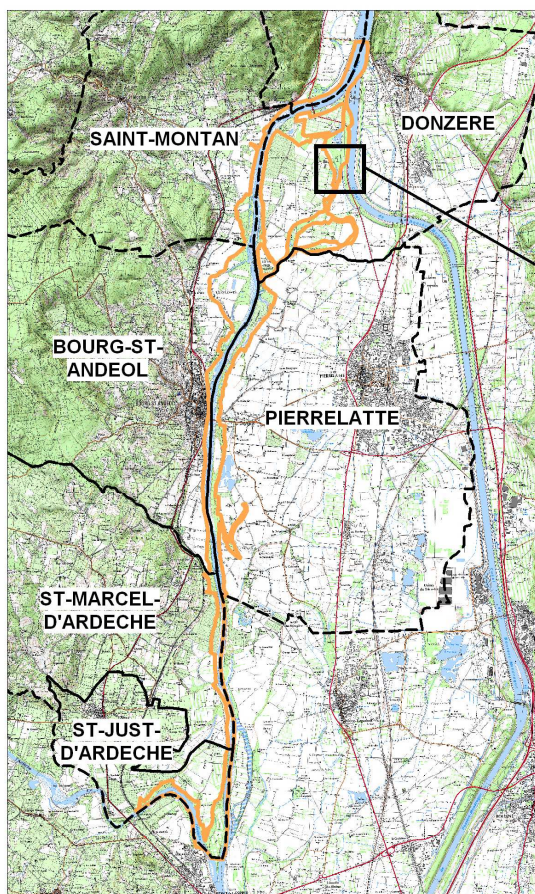
Commune de la parcelle	Numéro parcelle	Lieu-dit	Surface (m <sup>2</sup> )
DONZERE	D89	SAINT-FERREOL-SUD	5 261
DONZERE	D91	SAINT-FERREOL-SUD	17 578
<b>TOTAL</b>			<b>22 839</b>

**Echanges entre le propriétaire et l'animateur Natura 2000 :**

Les deux parcelles boisées se situent à proximité de la lône de Saint-Ferreol.

Par téléphone : Explication du dispositif Natura 2000 et des différents outils contractuels pour la préservation de leurs deux parcelles en boisement.

Le propriétaire indique qu'actuellement, elle n'exploite pas son boisement et qu'il n'y a pas d'entretien particulier. L'AAIP se propose d'accompagner la propriétaire si dans l'avenir, elle souhaitait intervenir sur sa parcelle.



 Site Natura 2000 " Milieux alluviaux du Rhône aval"

 Parcelle(s) propriétaire

**Propriétaire privé :**

LASCOMBE Ginette Epouse PREVOST

**Date de réponse :**

01/04/2013

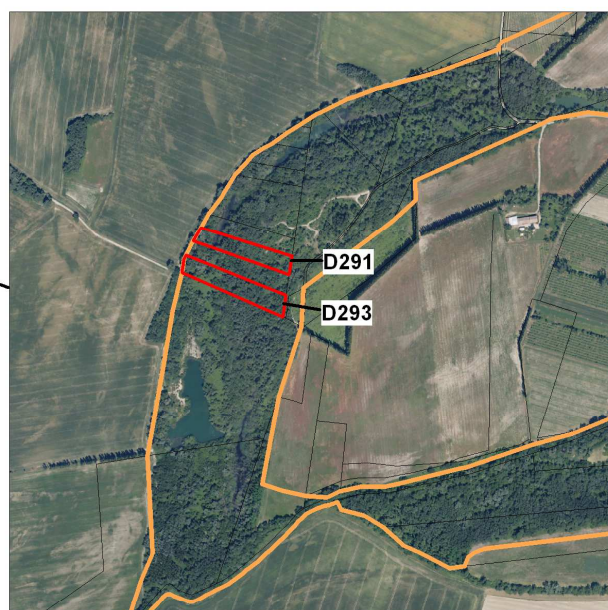
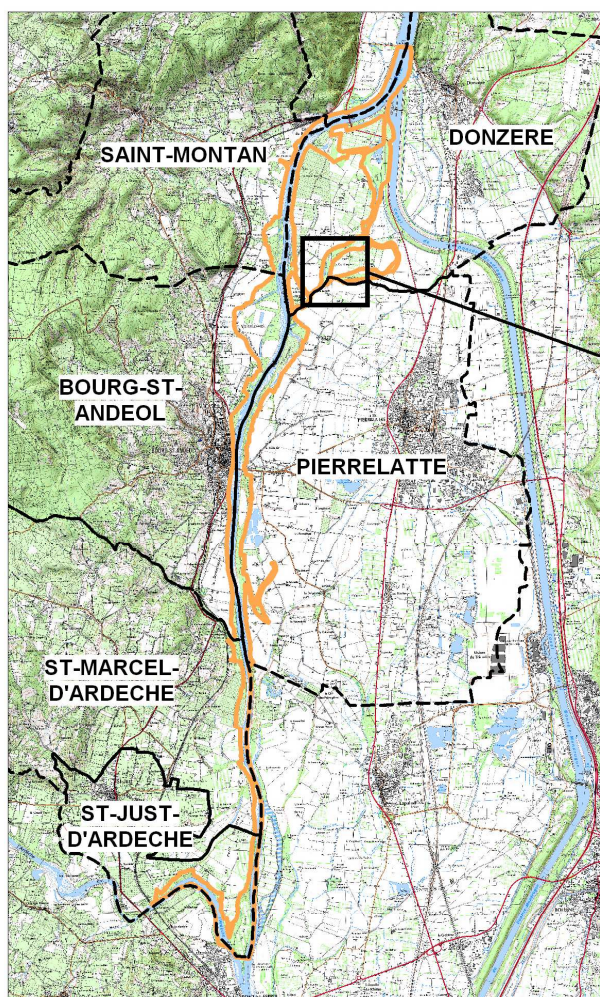
Commune de la parcelle	Numéro parcelle	Lieu-dit	Surface (m <sup>2</sup> )
DONZERE	D291	ILES MARGERIES-OUEST	4 420
DONZERE	D293	ILES MARGERIES-OUEST	5 663
<b>TOTAL</b>			<b>10 120</b>

**Echanges entre le propriétaire et l'animateur Natura 2000 :**

Les deux parcelles boisées se situent au niveau de la lône de Caderousse sur la commune de Donzère.

Par téléphone : Explication du dispositif Natura 2000 et des différents outils contractuels pour la préservation de leurs deux parcelles en boisement. De la documentation générale sur Natura 2000 et plus précise sur le site D4, ainsi que les outils contractuels sont envoyés par mail (voir Annexe 2).

La propriétaire indique qu'actuellement, elle n'exploite pas son boisement et qu'il n'y a pas d'entretien particulier. Elle souhaite également rester propriétaire. L'AAIP se propose d'accompagner la propriétaire si dans l'avenir, elle souhaitait intervenir sur sa parcelle.



 Site Natura 2000 " Milieux alluviaux du Rhône aval"

 Parcelle(s) propriétaire

Propriétaire privé :

LACROIX Bruno / GUILI Danielle épouse LACROIX

Date de réponse :

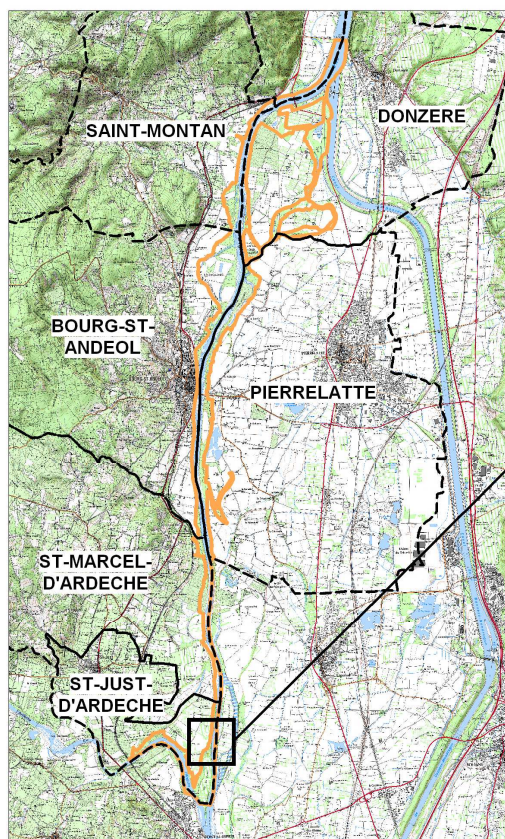
08/04/2013

Commune de la parcelle	Numéro parcelle	Lieu-dit	Surface (m <sup>2</sup> )
SAINT-JUST-D'ARDECHE	C160	ILE DU PETIT MALATRAS	31 173
<b>TOTAL</b>			<b>31 173</b>

### Echanges entre le propriétaire et l'animateur Natura 2000 :

La parcelle se situe en bordure du site Natura 2000 et seule une frange boisée est incluse dans le site.

Par téléphone : Les propriétaires n'étaient pas informés qu'ils possédaient une parcelle située en site Natura 2000 et ne connaissaient pas le dispositif Natura 2000. Cette parcelle est laissée en libre évolution, et du bois de chauffe est prélevé. L'animateur explique le dispositif Natura 2000 et les différents outils contractuels pour la préservation de leurs parcelles en boisement. L'AAIP peut les accompagner dans un choix de gestion et dans le ciblage des arbres à abattre pour le bois de chauffe. Les propriétaires ne souhaitent pour l'instant pas aller plus loin dans la démarche Natura 2000.



 Site Natura 2000 " Milieux alluviaux du Rhône aval"

 Parcelle(s) propriétaire

Propriétaire privé :

Mme GUIGUE Cécile

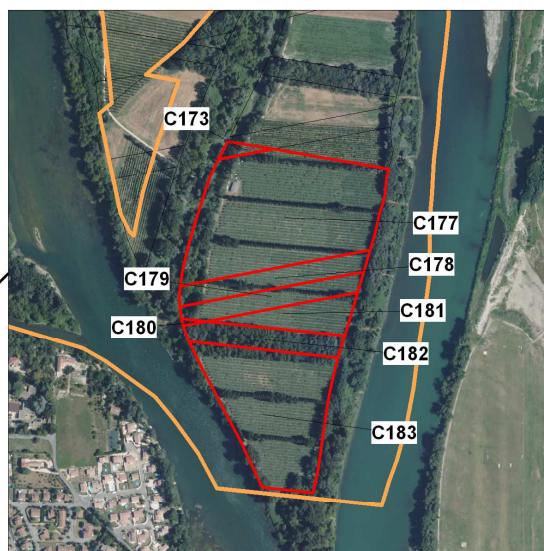
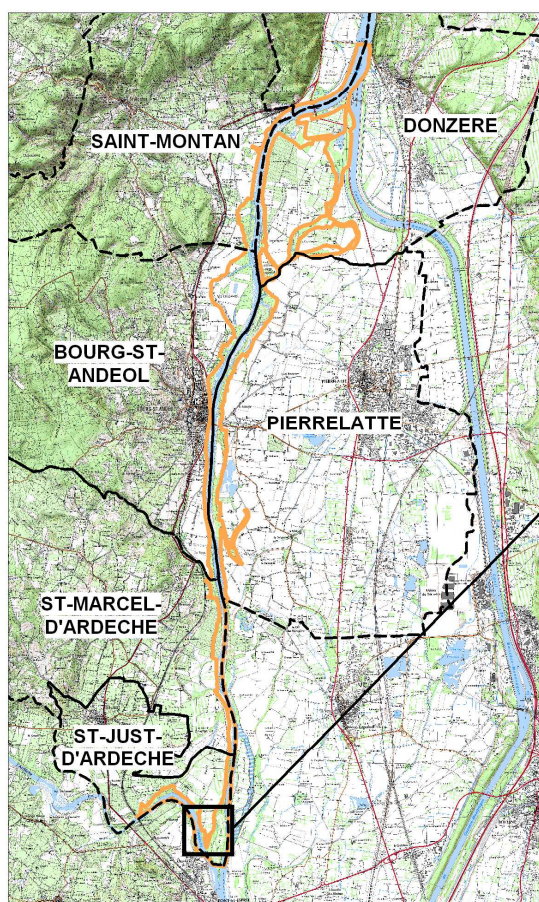
Date de réponse :

12/04/2013

Commune de la parcelle	Numéro parcelle	Lieu-dit	Surface (m <sup>2</sup> )
SAINT-JUST-D'ARDECHE	C173	ILE DU CASTELAS	1 320
SAINT-JUST-D'ARDECHE	C177	ILE DU CASTELAS	60 775
SAINT-JUST-D'ARDECHE	C178	ILE DU CASTELAS	11 557
SAINT-JUST-D'ARDECHE	C179	ILE DU CASTELAS	10 269
SAINT-JUST-D'ARDECHE	C180	ILE DU CASTELAS	271
SAINT-JUST-D'ARDECHE	C181	ILE DU CASTELAS	9 418
SAINT-JUST-D'ARDECHE	C182	ILE DU CASTELAS	10 581
SAINT-JUST-D'ARDECHE	C183	ILE DU CASTELAS	41 316
<b>TOTAL</b>			<b>145 507</b>

**Echanges entre le propriétaire et l'animateur Natura 2000 :**

A reçu le courrier et nous informe qu'elle n'est plus propriétaire depuis longtemps et ne sait pas qui est propriétaire à présent.



 Site Natura 2000 " Milieux alluviaux du Rhône aval"

 Parcelle(s) propriétaire

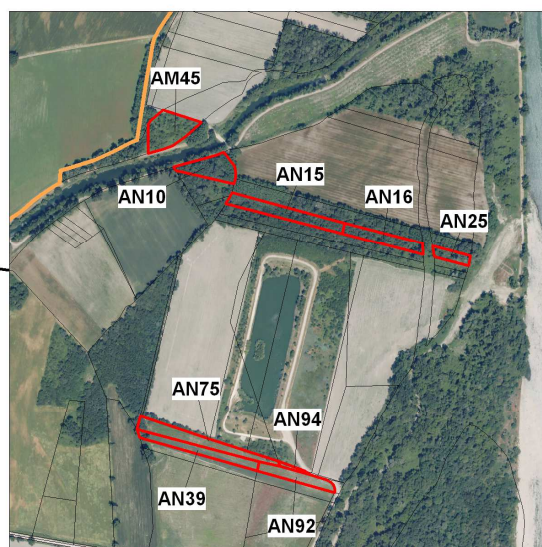
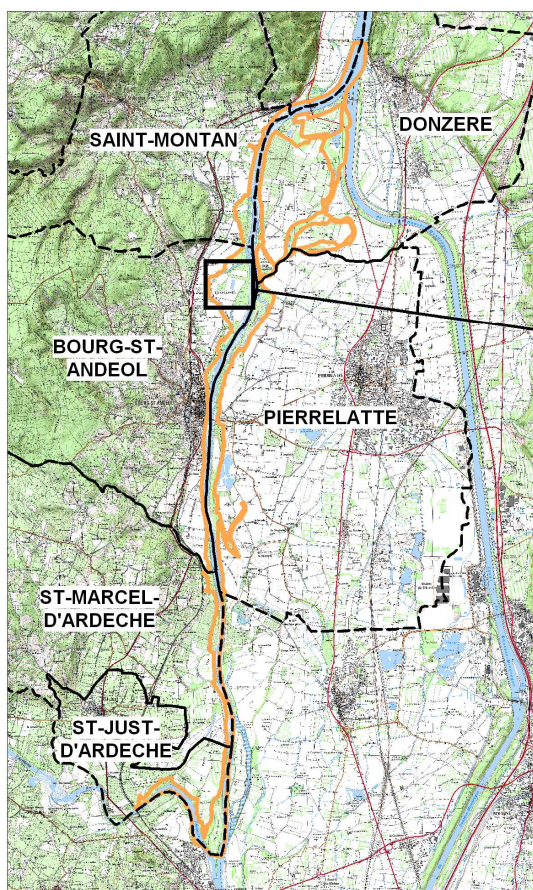
**Propriétaire privé :** M. BELLI Olivier / BAYLE Jeannette épouse BELLI / BELLI Ange  
**Date de réponse :** 15/04/2013

Commune de la parcelle	Numéro parcelle	Lieu-dit	Surface (m <sup>2</sup> )
BOURG-ST-ANDEOL	AM45	CHARNEVE	3 752
BOURG-ST-ANDEOL	AN10	ILE DES DAMES	2 915
BOURG-ST-ANDEOL	AN15	ILE DES DAMES	3 844
BOURG-ST-ANDEOL	AN16	ILE DES DAMES	2 461
BOURG-ST-ANDEOL	AN25	ILE DES DAMES	1 084
BOURG-ST-ANDEOL	AN39	ILE DES DAMES	2 905
BOURG-ST-ANDEOL	AN75	ILE DES DAMES	3 727
BOURG-ST-ANDEOL	AN92	ILE DES DAMES	2 188
BOURG-ST-ANDEOL	AN94	ILE DES DAMES	279
<b>TOTAL</b>			<b>23 155</b>

**Echanges entre le propriétaire et l'animateur Natura 2000 :**

Les parcelles se situent au niveau du lieu dit de L'île des Dames à proximité de la lône de la Grange écrasée et du plan d'eau de l'île des Dames.

Par téléphone : Les parcelles AN10, AN15, AN16, AN25, AN39, AN75, AN92 et AN94 ont été vendues à l'entreprise Granulats Vicats dans le cadre du projet d'extension de carrière de l'île des Dames. Si le projet se concrétise, les parcelles seront propriété de la commune de Bourg-st-Andéol, une fois l'extraction terminée.



 Site Natura 2000 " Milieux alluviaux du Rhône aval"

 Parcelle(s) propriétaire

Propriétaire privé : BELLISSEN Claire / BELLISEN Jacques / BELLISSEN Jean  
Date de réponse : 02/05/2013

Commune de la parcelle	Numéro parcelle	Lieu-dit	Surface (m <sup>2</sup> )
DONZERE	D524	ILES MARGERIES-EST	43 045
<b>TOTAL</b>			<b>43 045</b>

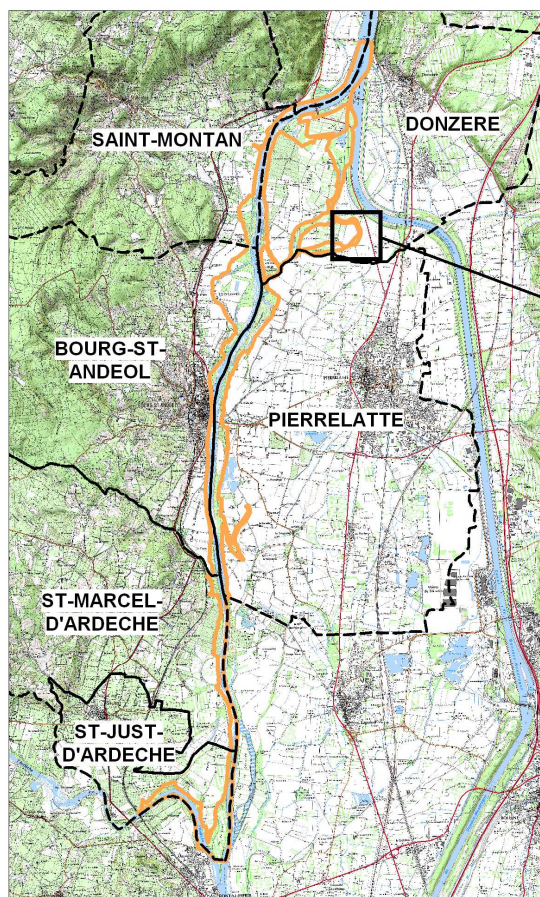
**Echanges entre le propriétaire et l'animateur Natura 2000 :**

La parcelle en boisement se situe à proximité de la Lône de Saint-Ferréol.

Par téléphone : Cette parcelle est louée par un agriculteur, M. Chamontain qui est propriétaire des parcelles voisines.

Explication du dispositif Natura 2000 et des différents outils contractuels pour la préservation de leur parcelle en boisement. Envoi par mail de documentations général sur Natura 2000 et plus précise sur le site D4, ainsi que les outils contractuels.

Le propriétaire indique que les boisements longeant la lône ne sont pas exploités et ils veillent à ce que l'agriculteur n'y touche pas.



 Site Natura 2000 " Milieux alluviaux du Rhône aval"

 Parcelle(s) propriétaire

**Propriétaire privé :** HABAUZIT Jean / HABAUZIT Josette épouse MANGIN  
**Date de réponse :** 28/05/2013

Commune de la parcelle	Numéro parcelle	Lieu-dit	Surface (m <sup>2</sup> )
DONZERE	AR90	ILE SALAVERT-NORD	60 860
		<b>TOTAL</b>	<b>60 860</b>

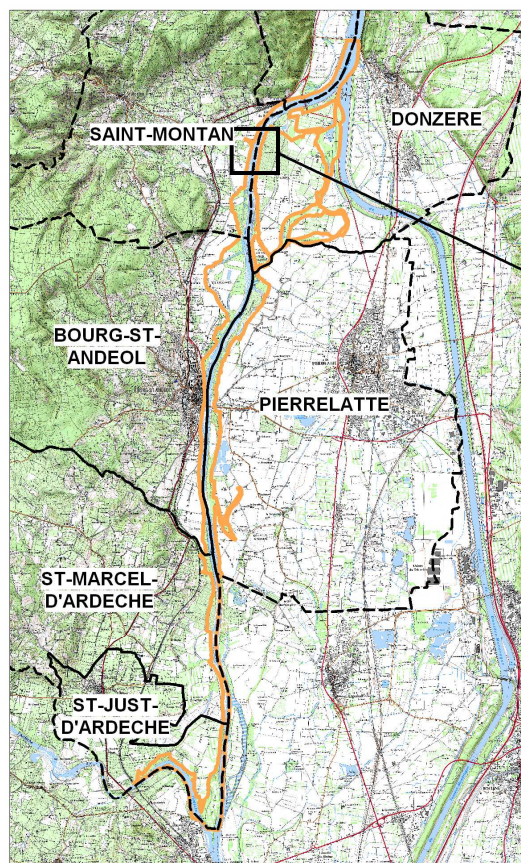
#### Echanges entre le propriétaire et l'animateur Natura 2000 :

La parcelle se situe en bordure du site Natura 2000 et seule une frange boisée est incluse dans le site.

Par téléphone : Le propriétaire explique qu'il existe un projet de carrière sur ce secteur et il a été contacté pour vendre ses parcelles. Il demande s'il a un moyen via Natura 2000 pour empêcher ce projet de carrière.

Le dispositif Natura 2000 n'est pas un moyen de protection en soit, mais un outil de gestion. Il n'est donc pas un frein au développement d'activité économique sur le site. Seule l'étude d'incidence permet d'évaluer la compatibilité avec les objectifs de préservations du site Natura 2000. Il n'a cependant pas obligation de vendre.

Le propriétaire ne souhaite pas vendre et laisser librement évoluer le boisement actuel.



 Site Natura 2000 " Milieux alluviaux du Rhône aval"

 Parcelle(s) propriétaire

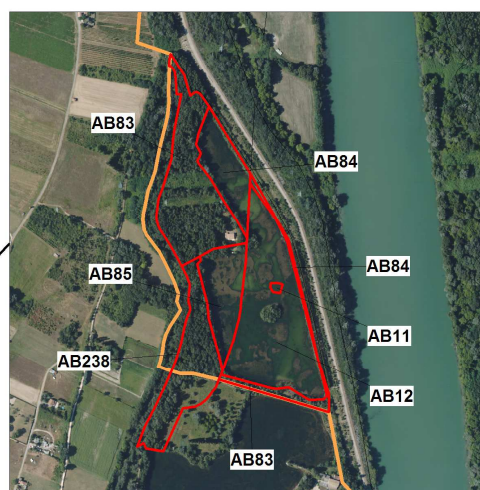
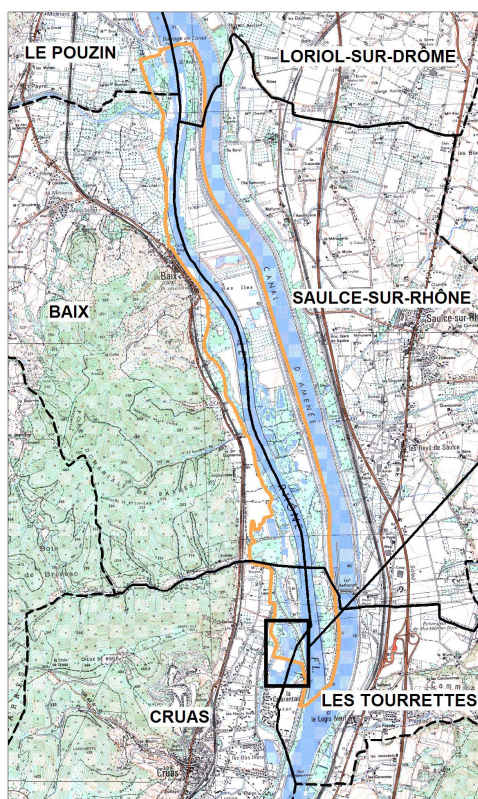
**Propriétaire privé :** BAUER Micheline/ BAUER Bruno / BAUER Christian / COURTIN Micheline épouse BAUER  
**Date de réponse :** 04/07/2013

Commune de la parcelle	Numéro parcelle	Lieu-dit	Surface (m <sup>2</sup> )
CRUAS	AB238	ILE DE LA QUARANTAINE	24708
CRUAS	AB83	ILE DE LA QUARANTAINE	33715
CRUAS	AB84	ILE DE LA QUARANTAINE	14090
CRUAS	AB85	ILE DE LA QUARANTAINE	15553
LES TOURRETTES	AB11	LA QUARANTAINE	416
LES TOURRETTES	AB12	LA QUARANTAINE	48460
LES TOURRETTES	AB83	LA QUARANTAINE	3927
LES TOURRETTES	AB84	LA QUARANTAINE	1591
<b>TOTAL</b>			<b>142 460</b>

**Echanges entre le propriétaire et l'animateur Natura 2000 :**

Les parcelles sont constituées de boisements et d'un plan d'eau issu d'une ancienne exploitation de carrière. Ce plan d'eau est constitué de nombreux haut fond.

Une rencontre est faite le 06 aout 2013 avec plusieurs membres de la famille qui sont en indivision. Un point est fait sur le type de boisement présent sur les parcelles ainsi que sur l'historique de leur parcelle via des anciennes photos aériennes (avant et après aménagement du Rhône et exploitation de la carrière). Une présentation sur le dispositif Natura 2000 est faite, ainsi que sur les différents outils contractuels pour la préservation de leurs parcelles en boisement. Le boisement n'est pas exploité et reste en libre évolution. La signature d'une charte serait à privilégier plutôt qu'un contrat. Le contrat serait un dispositif trop lourd, les propriétaires n'étant pas résidant sur la commune. Les propriétaires seraient intéressés par la signature de la charte.



 Site Natura 2000 " Milieux alluviaux du Rhône aval"

 Parcelle(s) propriétaire

**Propriétaire privé :** GRANIER Jacques / GRANIER Anne-Marie / GRANIER Luc / GRANIER Jean / PHILIBERT Monique épouse GRANIER / BLANC Camille épouse GRANIER / GRANIER Colette / GRANIER Annie

**Date de réponse :** 20/11/2013

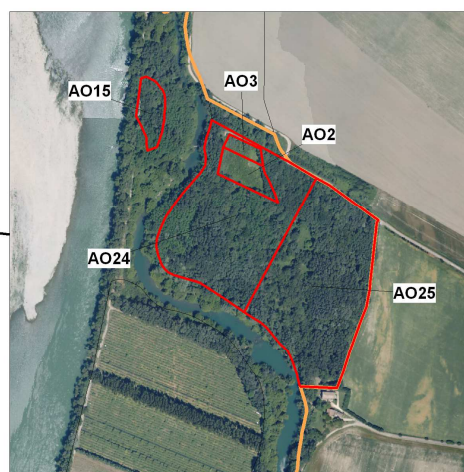
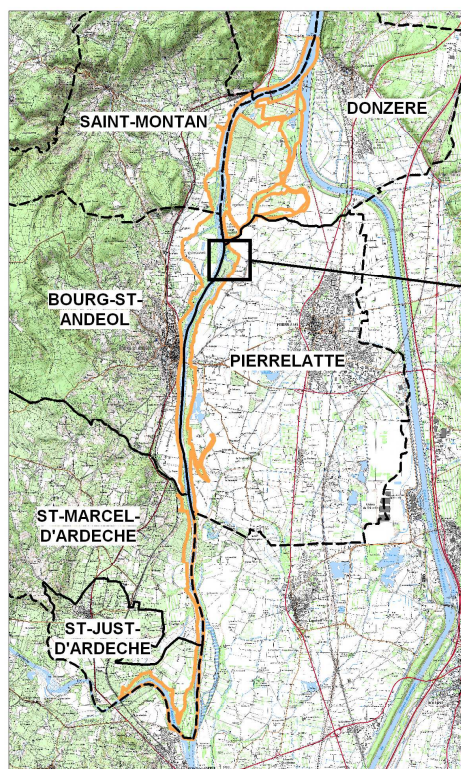
Commune de la parcelle	Numéro parcelle	Lieu-dit	Surface (m <sup>2</sup> )
PIERRELATTE	AO2	CHAURAS	3 835
PIERRELATTE	AO3	CHAURAS	1 439
PIERRELATTE	AO25	CHAURAS	42 865
PIERRELATTE	AO15	CHAURAS	3 864
PIERRELATTE	AO24	CHAURAS	38 030
<b>TOTAL</b>			<b>90 033</b>

### Echanges entre le propriétaire et l'animateur Natura 2000 :

Les parcelles sont situées à proximité de la lône de Malaubert.

Suite à une démarche d'une entreprise forestière pour la vente de la coupe de leur boisement, ils ont pris contact avec l'association suite au courrier envoyé. Le bois récolté serait à destination de la centrale à biomasse de Pierrelatte. Ils ont quelques réticences d'autant plus que ce bois est au bord de la lône et fait partie d'une forêt alluviale. Ils demandent s'il existe une réglementation particulière et si oui si nous pouvons les conseiller sur l'entretien possible.

Rencontre le 20 novembre 2013 sur site : L'animateur rappelle l'importance de leur boisement et plus généralement de la forêt alluviale en vallée du Rhône. Une explication du dispositif Natura 2000 est faite et des différents outils contractuels pour la préservation de leurs parcelles en boisement. Les propriétaires veulent préserver leur boisement et sont intéressés par la charte. Ils seraient intéressés pour couper quelques arbres en vue de bois de chauffe. L'animateur Natura 2000 pourra les accompagner afin de sélectionner les arbres. Un rendez-vous sera pris ultérieurement pour en rediscuter avec tous les membres en indivision.



 Site Natura 2000 " Milieux alluviaux du Rhône aval"

 Parcelle(s) propriétaire

## Réponses communes

Commune : BOURG-ST-ANDEOL  
Date de réponse : 03/04/2013

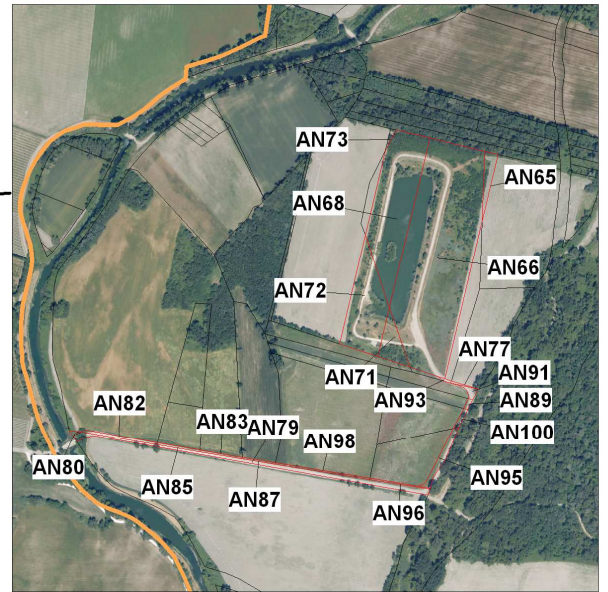
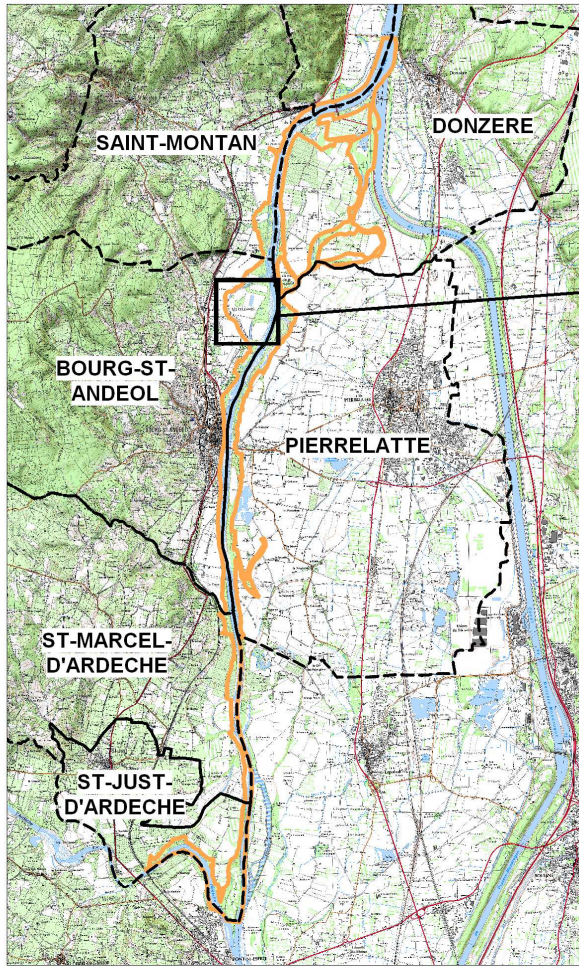
Commune de la parcelle	Numéro parcelle	Lieu-dit	Surface (m <sup>2</sup> )
BOURG-ST-ANDEOL	AN65	ILE DES DAMES	1 256
BOURG-ST-ANDEOL	AN66	ILE DES DAMES	38 155
BOURG-ST-ANDEOL	AN68	ILE DES DAMES	14 819
BOURG-ST-ANDEOL	AN71	ILE DES DAMES	2 251
BOURG-ST-ANDEOL	AN72	ILE DES DAMES	2 251
BOURG-ST-ANDEOL	AN73	ILE DES DAMES	160
BOURG-ST-ANDEOL	AN77	ILE DES DAMES	86
BOURG-ST-ANDEOL	AN79	ILE DES DAMES	86
BOURG-ST-ANDEOL	AN80	ILE DES DAMES	83
BOURG-ST-ANDEOL	AN82	ILE DES DAMES	485
BOURG-ST-ANDEOL	AN83	ILE DES DAMES	220
BOURG-ST-ANDEOL	AN85	ILE DES DAMES	255
BOURG-ST-ANDEOL	AN87	ILE DES DAMES	153
BOURG-ST-ANDEOL	AN89	ILE DES DAMES	127
BOURG-ST-ANDEOL	AN91	ILE DES DAMES	300
BOURG-ST-ANDEOL	AN93	ILE DES DAMES	69
BOURG-ST-ANDEOL	AN95	ILE DES DAMES	69
BOURG-ST-ANDEOL	AN96	ILE DES DAMES	69
BOURG-ST-ANDEOL	AN98	ILE DES DAMES	367
BOURG-ST-ANDEOL	AN100	ILE DES DAMES	249
<b>TOTAL</b>			<b>72 066</b>


### Echanges entre le propriétaire et l'animateur Natura 2000 :


Les parcelles se situent sur l'île des Dames.

Rencontre sur le site le 6 juin 2013 : La commune de Bourg-st-Andéol possède le plan d'eau de l'île des Dames ainsi que les chemins qui mènent au plan d'eau. La commune souhaite agrandir ce plan d'eau via une extraction des graviers. Les réflexions sont entamées avec la société Granulats Vicats. Le plan d'eau en fin d'exploitation par la société Granulats Vicats aura trois vocations : une zone de baignade et de loisir, une zone de pêche et une zone écologique.

L'animateur Natura 2000 rappelle qu'une étude d'incidence devra être réalisée et indique que l'inquiétude vis-à-vis des boisements et des deux lînes qui entourent la zone de projet. Une étude hydrogéologique de la nappe sera indispensable.



 Site Natura 2000 " Milieux alluviaux du Rhône aval"

 Parcelle(s) propriétaire

Commune :  
Date de réponse :

BAIX  
03/04/2013

Commune de la parcelle	Numéro parcelle	Lieu-dit	Surface (m <sup>2</sup> )
BAIX	AR62	LES ILES	11 362
BAIX	AR65	LES ILES	2 331
BAIX	AR79	LES ILES	1 156
	<b>TOTAL</b>		<b>14849</b>

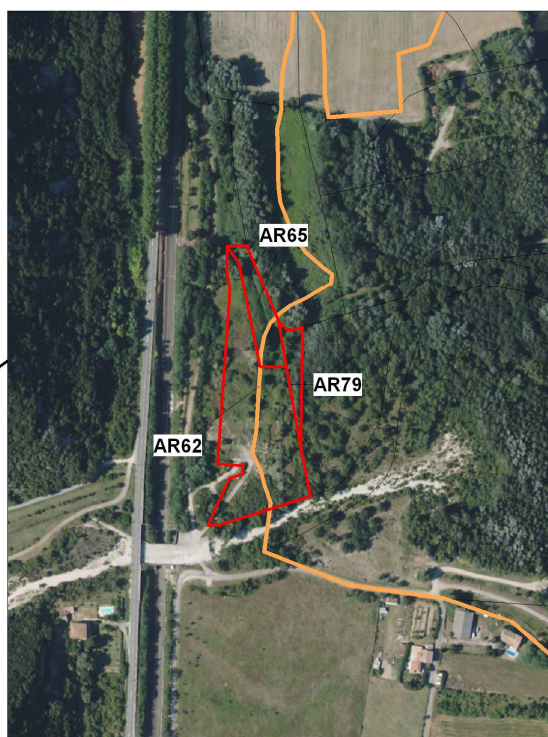
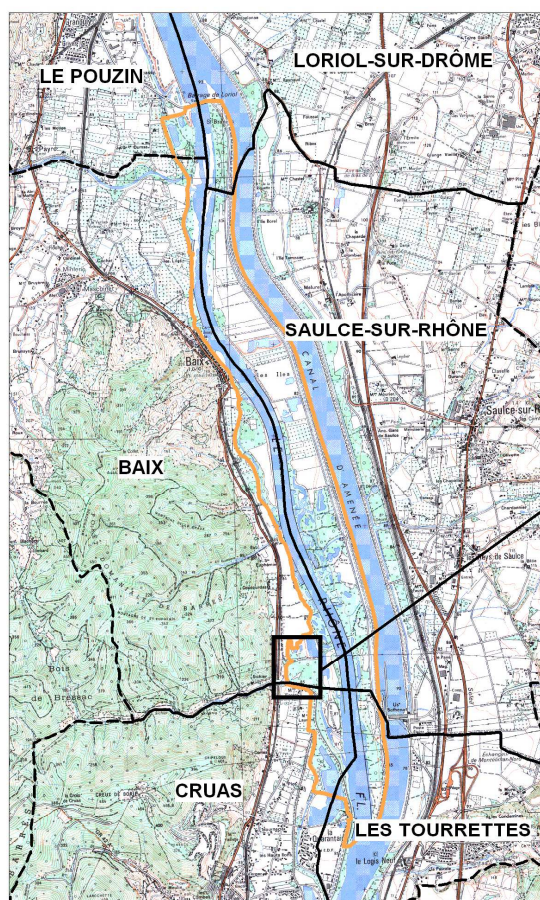
### Echanges entre le propriétaire et l'animateur Natura 2000 :

La commune de Baix possède des parcelles en limite du site Natura 2000, composées de boisement et de milieux ouverts.


Rencontre le 31 juillet 2013 lors d'une réunion avec la Fédération de chasse de l'Ardèche et l'ACCA de Baix :

Les 3 parcelles sont concernées par le projet du tracé de la Via-Rhône sur le département de l'Ardèche. Actuellement il n'y a pas de mesures de gestion sur ces parcelles et elles font l'objet régulièrement de dépôts sauvages. Le projet de Via-Rhône va permettre de mettre en place des actions d'entretien et l'animateur Natura 2000 pourra être intégré au projet d'entretien de la végétation.

Cette rencontre a également permis de faire le point sur la gestion sur l'île de Géronton, où la commune ainsi que la Fédération de chasse de l'Ardèche et l'ACCA de Baix porte le projet d'entretien et de restauration de prairies naturelles.



 Site Natura 2000 " Milieux alluviaux du Rhône aval"

 Parcelle(s) propriétaire

## Réponses sociétés privées

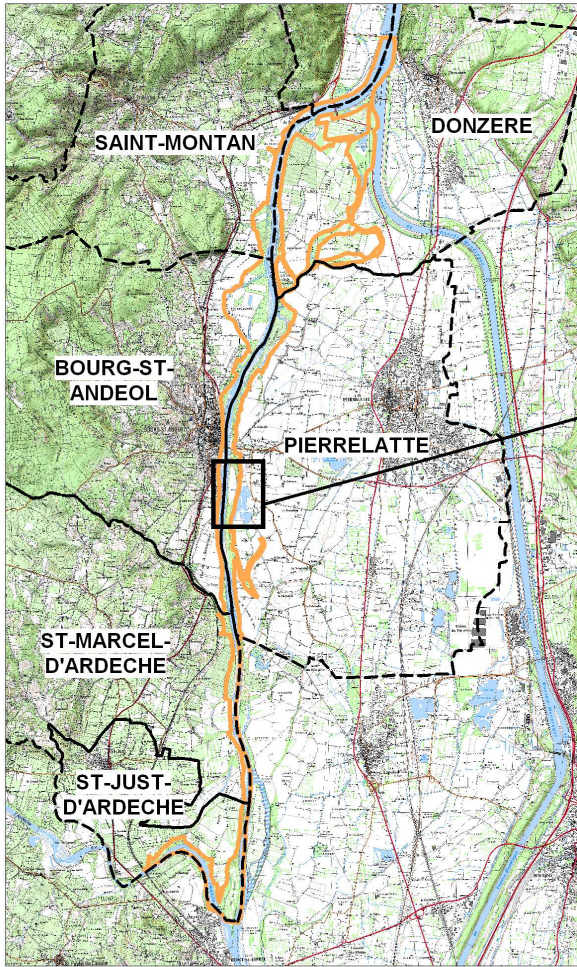
Société : Granulats Rhône-Alpes Granulats Vicat  
Date de réponse : 05/04/2013

Commune de la parcelle	Numéro parcelle	Lieu-dit	Surface (m <sup>2</sup> )
PIERRELATTE	AK150	L'ISLE FOURNESE	1 148
PIERRELATTE	AK154	L'ISLE FOURNESE	776
PIERRELATTE	AK155	L'ISLE FOURNESE	9 127
PIERRELATTE	AK156	L'ISLE FOURNESE	798
PIERRELATTE	AK157	L'ISLE FOURNESE	5 726
PIERRELATTE	AK158	L'ISLE FOURNESE	957
PIERRELATTE	AK59	L'ISLE FOURNESE	15 131
PIERRELATTE	AL100	JOUVETTE ET PEROUTINE	2 664
PIERRELATTE	AL21	JOUVETTE ET PEROUTINE	5 117
<b>TOTAL</b>			<b>41 444</b>

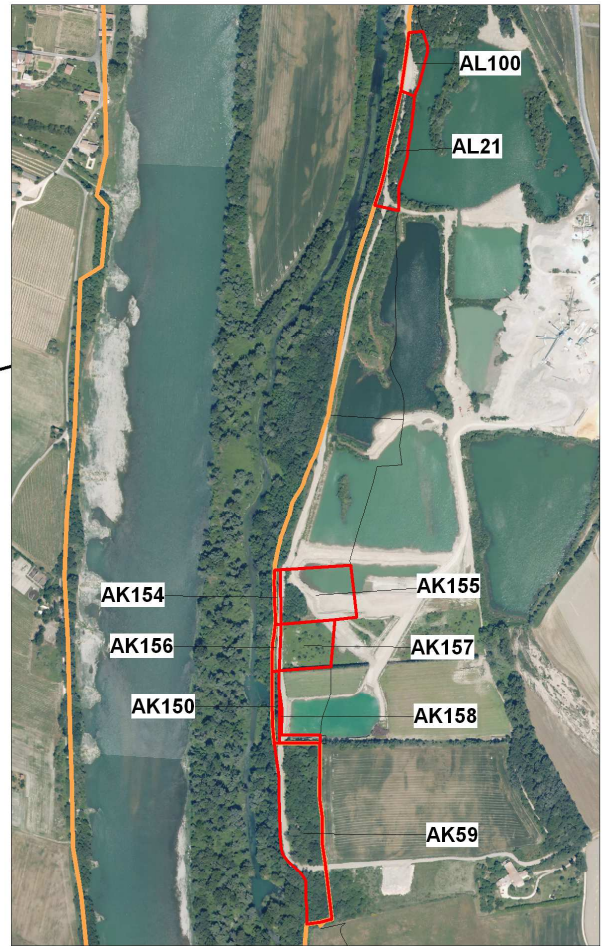
### Echanges entre le propriétaire et l'animateur Natura 2000 :

Rencontre le 6 juin 2013 sur le site : Les parcelles concernées par le site Natura 2000 sont en bordure du site et possède une frange boisée. La majeure surface de ces parcelles est en dehors du site Natura 2000 et sont concernées par des carrières qui ne sont plus en exploitation ou en fin d'exploitation. Les bordures boisées ne sont pas exploitées et sont laissées en libre évolution.

Cette rencontre a également permis d'aborder le projet de l'extension de la carrière de l'île des Dames sur la commune de Bourg-St-Andéol. En lien avec la commune, le projet a pour objectif d'étendre le plan d'eau actuel et de le rétrocéder en fin de d'exploitation à la commune. L'extension de cette carrière en site Natura 2000 soulève des interrogations en terme d'enjeux écologiques, tant au niveau des espèces qu'au niveau du fonctionnement des milieux. L'animateur a également informé des futurs projets de réhabilitation de la lône de la Grange écrasée et de la lône des Dames. La création d'une carrière sur ce secteur pourrait imputer au bon fonctionnement des lônes et des milieux associés. Une étude hydrogéologique et une étude d'incidence seront réalisées.



 Site Natura 2000 " Milieux alluviaux du Rhône aval"



 Parcelle(s) propriétaire

## **Bilan de la prise de contact des propriétaires du site « Milieux alluviaux du Rhône aval »**

Sur l'ensemble du site Natura 2000 « Milieux alluviaux du Rhône aval », le nombre de prise de contact avec les propriétaires reste faible. Le RCC de Donzère-Mondragon reste le secteur le plus concerné en termes de parcelles privés et il en ressort donc un plus grand nombre de réponse sur les communes de ce secteur.

Les retours montrent généralement des propriétaires laissant en libre évolution leur parcelle et notamment leur boisement. L'exploitation se limite la plus part du temps à du prélèvement pour le bois de chauffe. D'une manière générale, les propriétaires privés ayant répondu sont résident de la commune où se situent leurs parcelles, y sont attachés et sont conscients de l'intérêt écologique de ces dernières.

Les incertitudes quant à la nouvelle programmation et au financement des futurs contrats n'ont pas permis d'avancer sur d'éventuels nouveaux contrats. La charte reste pour les propriétaires l'engagement le plus simple à mettre en place et pour garantir le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site. Les propriétaires intéressés par la charte seront recontactés pour la signature éventuelle et pour mettre en application l'ensemble des bonnes pratiques adaptées à leurs parcelles.

Une grande partie des propriétaires privés ne sont pas résidents des communes du site Natura 2000. Cela laisse à penser qu'ils n'ont peut être plus de lien avec leurs parcelles, parfois oubliées, les successions et indivisions diluant l'information. Il sera alors intéressant de cibler ces propriétaires et d'apporter une réponse à ceux prêts à vendre leurs parcelles en habitat naturel (boisement, prairie...). Le CEN Ardèche est susceptible d'acquérir des parcelles sur le département de l'Ardèche. En Drôme, il reste à trouver une structure porteuse de l'acquisition foncière.

La prise de contact avec les communes de Baix et de Bourg-St-Andéol a permis de prendre part aux projets respectifs des communes.

Il en est de même pour la société Granulat Vicat, où le rappel des procédures et de l'intérêt écologique du lieu de projet de carrière a été primordial. L'animateur Natura 2000 a pu prendre part aux discussions et aux projets et continu à veiller aux enjeux du secteur de l'île des Dames. Cette campagne de prise de contact a également pu permettre de prendre connaissance de nouveaux projets de carrières à proximité du site.

# **ANNEXE 1**



Association  
des amis  
de l'île de  
la Platière



**Mise en œuvre du document d'objectifs  
« Milieux alluviaux du Rhône aval » - D4  
FR8201677**

N/Réf :

04/JX/CLE

Date : 31 janvier 2013

V/Réf :

**Contact propriétaire**

Adresse Proprio

Objet :

Coralie LE BORGNE

Suivi par :

Madame, Monsieur,

Vous êtes actuellement propriétaire d'une ou plusieurs parcelles sur la commune de [...] situées dans le périmètre du site Natura 2000 « Milieux alluviaux du Rhône Aval ». Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats. La démarche Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable qui tient compte des préoccupations économiques et sociales. Vous avez été recensé parmi les propriétaires concernés par cette démarche.

Nous sommes actuellement dans la phase de mise en œuvre des actions inscrites dans le Document d'Objectifs du site. Parmi les actions du document d'objectifs, le volet "information des acteurs" est primordial, puisque la mise en œuvre de la plupart des opérations de gestion sera entreprise sur la base du volontariat de chacun et avec l'accord des propriétaires concernés. Dans ce cadre, les propriétaires intéressés pourront assurer une gestion adaptée et les frais engagés pour cette gestion seront pris en charge par l'Etat dans le cadre d'une convention.

Ainsi, dans le souci d'engager les opérations de gestion en collaboration avec les propriétaires privés, nous souhaiterions vous rencontrer et vous présenter ce projet. A cette occasion, nous pourrions envisager une visite sur le terrain pour mieux identifier les parcelles concernées et le type d'intervention souhaitable. Ne disposant pas actuellement de vos coordonnées téléphoniques, nous vous saurions gré de bien vouloir nous contacter afin que nous puissions convenir d'un rendez-vous.

Pour plus d'information sur la démarche Natura 2000 et sur le site qui vous concerne :

<http://www.ile.platiere.reserves-naturelles.org/Site-Natura-2000>

Coralie LE BORGNE  
Chargée d'étude Natura 200

Ferme des Oves  
38550 PEAGE DE  
ROUSILLON

Téléphone :  
04 74 84 35 01

N° SIRET :  
34788425600020

Mél : [coralie.leborgne@espaces-naturels.fr](mailto:coralie.leborgne@espaces-naturels.fr)  
Site : <http://www.ile.platiere.reserves-naturelles.org/>

# **ANNEXE 2**

## Natura 2000 « Milieux alluviaux du Rhône aval » site FR 820 1677

### *Qu'est ce que Natura 2000 ?*

L'Union Européenne s'est lancée, dans les années 1990, dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires. Sur la base de listes d'habitats et d'espèces patrimoniales et rares d'un point de vue européen (directives « Oiseaux » et « Habitats, faune, flore »), des espaces naturels ont été proposés pour ce réseau. Cela représente en France de l'ordre de 12% du territoire.

L'Association des Amis de l'Île de la Platière est une structure en charge de la gestion de la Réserve Naturelle de l'Île de la Platière sur le Rhône depuis plus de 25 ans. En 1995, au début de la mise en place du réseau Natura 2000, l'association a été désignée pour l'animation d'un des 35 premiers sites. Celui-ci regroupait notamment « Milieux alluviaux du Rhône aval » et « Milieux alluviaux et aquatiques de l'Île de la Platière ».



L'engagement des états de l'Union Européenne dans cette démarche est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme. Ainsi, et en concertation avec l'ensemble des acteurs des territoires des sites, des actions de conservation des milieux et des espèces peuvent être entreprises.

### *Pourquoi Natura 2000 en moyenne vallée du fleuve Rhône?*

Bien que très aménagée, la vallée du Rhône présente encore un patrimoine naturel important, autant du point de vue des milieux – que l'on appelle dans notre jargon « habitats » - que des espèces.

Le site Natura 2000 du Rhône aval s'étend sur 2 112 ha et correspond à un chapelet de sites le long de la vallée du Rhône entre St-Vallier et Donzère.

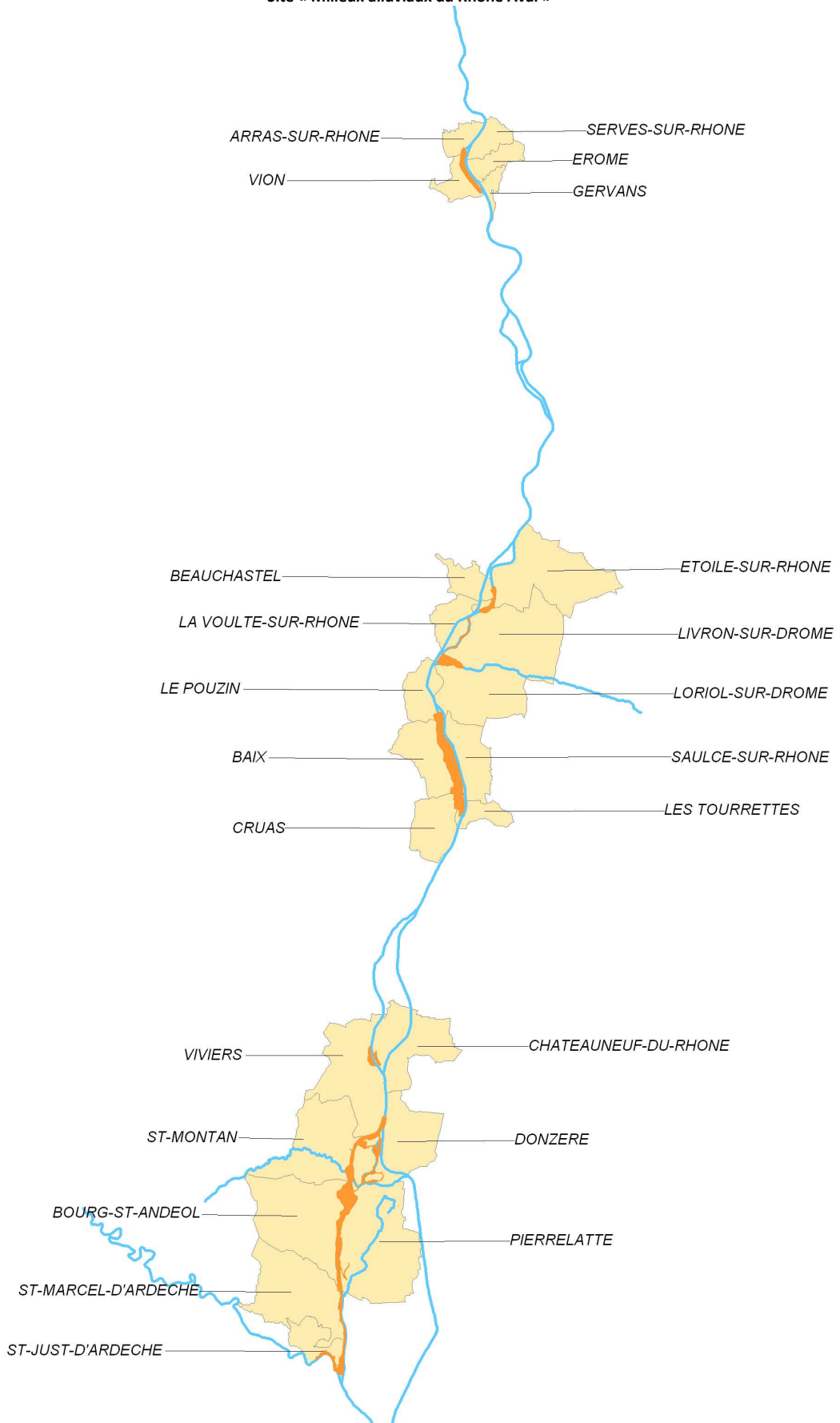
Malgré les aménagements successifs du fleuve, la vallée du Rhône possède encore de nombreux milieux aquatiques ou humides : le fleuve lui-même, les casiers délimités par les digues Girardon, ainsi que les lônes, anciens bras du fleuve.

Le site présente une mosaïque de formations végétales alluviales remarquables avec notamment les derniers massifs de forêt alluviale non protégée de la vallée du Rhône et abrite une population importante de castors ainsi que l'Apron, endémique du bassin du Rhône.

C'est donc tous ces enjeux qui ont été intégrés dans ce site « Milieux alluviaux du Rhône Aval ».



Site « Milieux alluviaux du Rhône Aval »



### ***Et les activités humaines dans tout ça ?***

En effet, le territoire concentre un nombre impressionnant d'activités économiques, sociales ou culturelles : les transports, les activités agricoles et sylvicoles, la production d'énergie l'hydroélectricité, les zones d'activités, d'habitations, de loisirs... Certaines d'entre elles vont avoir des effets positifs sur le patrimoine naturel, d'autres des effets négatifs. L'objectif de Natura 2000, dans ce contexte, est de limiter les effets négatifs et d'aider les actions positives.

### ***Quelles sont les conséquences de Natura 2000 pour le site ?***

Une assemblée représentative de toutes les activités du territoire se réunit, nommé Comité de Pilotage (COPIL), sous la présidence d'une collectivité ou à défaut du préfet. Elle est chargée de définir les objectifs et les mesures concrètes du site permettant de conserver ce patrimoine naturel, et ce, en accord avec les activités socio-économiques.

Cela est consigné dans un rapport, le DOCument d'OBjectif (DOCOB). L'animation de cette assemblée et de la mise en œuvre du DOCOB a été confiée à l'Association des Amis de l'Île de la Platière sous l'égide de la DDT de l'Isère.

Un certain nombre de mesures sont mises en place, dont une partie à destination des propriétaires et gestionnaires de terrains :

- La sensibilisation des propriétaires, gestionnaires, usagers pour la prise en compte de la faune et la flore,
- Le financement et la réalisation de diagnostics forestiers comme aide à la décision dans la gestion des terrains boisés ;
- La mise en place de Contrat Natura pour financer jusqu'à 100% des opérations de gestion pour des propriétaires ou gestionnaires volontaires ;
- La mise en place d'une Charte Natura 2000, exonérant de certaines charges fiscales foncières à condition du respect de recommandations et d'engagements en faveur des habitats et espèces ;
- La participation aux grands programmes de restauration écologique de lônes et de secteurs du Rhône dans le cadre du plan Rhône ;
- La réalisation de suivis des habitats et des espèces pour notamment évaluer l'efficacité des actions ;
- ...

## Les mesures de gestion d'un site Natura 2000

### Les structures animatrices, clefs de voûte de la mise en œuvre de Natura 2000

Dans toutes les phases de la mise en œuvre de Natura 2000, la structure animatrice, qu'elle soit une collectivité, une association, un établissement public, constitue le trait d'union indispensable entre les acteurs locaux concernés par les sites et les services de l'État qui instruisent la procédure.

L'Association des amis de l'île de la Platière (abrégé AAIP) assure donc ce rôle de coordination depuis 1999.

#### ***Etre en contact avec les partenaires***

La démarche Natura 2000 rassemble de nombreux partenaires. Le premier rôle de la structure animatrice est de maintenir le contact entre ces partenaires, notamment en orchestrant les réunions de comités de pilotage, et en assurant la diffusion de l'information.

Dès 1999, l'AAIP a établi un recensement cadastral des parcelles incluses dans le site et informé tous les propriétaires par courrier. Une mise à jour du cadastre a été réalisée en 2012 afin de reprendre contact avec les propriétaires sur les démarches Natura 2000

Un site Internet a également été mis en place et permet de retrouver des informations sur Natura 2000, de télécharger les documents relatifs au site : cartes, document d'objectifs, information sur les évaluations d'incidence...



#### ***Partager la connaissance du site***

Par sa connaissance des enjeux du site, de la procédure Natura 2000, des acteurs locaux, la structure animatrice devient "personne ressource" tant pour les services en charge de la procédure Natura 2000 que pour les acteurs locaux eux-mêmes. Le chargé de mission est susceptible de répondre à toute demande d'information dont beaucoup émanent de collectivités, d'entreprises et de particuliers concernés par la démarche, notamment au sujet du périmètre des sites, des contraintes éventuelles et des modalités de mise en œuvre des actions.

Il ne faut pas oublier dans ce travail la dimension de réseau de Natura 2000, les échanges avec les autres sites ayant des enjeux similaires, la participation aux réflexions nationales pour faire progresser la démarche.

#### ***Rencontrer et motiver***

Une part importante du travail d'animation consiste à rencontrer les propriétaires et gestionnaires et à les accompagner dans l'élaboration des projets.

Le contrat Natura 2000 est l'outil adapté à la mise en œuvre de la plupart des mesures de gestion prévues dans le DOCOB. L'élaboration d'un contrat n'étant pas chose très simple, il est important que le particulier ou le gestionnaire ne se retrouve pas seul devant ses formulaires à remplir... Le chargé de mission peut assurer une aide pour rassembler les pièces justificatives, déterminer les mesures de gestion les plus adéquates, établir la cartographie, assurer le lien avec les services instructeurs (principalement la DDT<sup>1</sup>).

<sup>1</sup> DDT : Direction Départementale des Territoires

### ***Assurer le suivi de la mise en œuvre***

Toute procédure publique nécessitant une évaluation à terme, il est indispensable que la structure animatrice mette en place des outils de suivi de la mise en œuvre du DOCOB. En outre, il sera nécessaire de réviser le DOCOB après 6 à 10 ans pour prendre en compte l'état d'avancement des mesures, l'évolution du site, de nouveaux enjeux apparus... L'ensemble des actions de gestion menées sur le site « Milieux alluviaux du Rhône Aval » est stocké sous base de donnée informatique et cartographié. Le travail quotidien d'animation (réunions, contacts, élaboration de contrats...) est également enregistré pour servir à l'évaluation.

### ***Mobiliser les moyens pour agir...***

Sans budget, pas d'animateur du site... et sans animateur du site, pas de projet de gestion finalisé... Pour être fonctionnelle, et donc assurer l'animation locale sur le site, une structure animatrice doit être financée. Il faut également chaque année solliciter auprès du ministère de l'écologie le montant nécessaire pour les contrats Natura 2000 (budgété sur 5 ans pour chaque contrat).

## **Les contrats Natura 2000**

### ***Qu'est ce qu'un contrat Natura 2000 ?***

Un contrat Natura 2000 est un contrat passé entre l'État et le propriétaire d'une parcelle incluse dans un site Natura 2000. Ils correspondent à la mise en oeuvre d'actions concrètes, volontaires, rémunérées ou aidées, en faveur de la réalisation des objectifs inscrits dans le DOCOB et conformément à des cahiers des charges figurant dans le DOCOB.

Le contrat définit la nature des engagements pris et le montant des contreparties financières qui seront accordées au bénéficiaire sur le budget de l'État et sur un fonds communautaire, le FEADER.

Il a une durée minimale de 5 ans renouvelable, à adapter selon les milieux naturels concernés (possibilités de contrats plus longs en forêt par exemple).

Accompagné de la structure animatrice du site, le propriétaire constitue le dossier de demande d'un contrat Natura 2000.

### ***Le contenu du contrat***

Dans le respect du cahier des charges inclut au DOCOB, le contrat comporte :

- Le descriptif et la délimitation spatiale des opérations à effectuer, l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats ;
- Le descriptif des engagements qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le montant, la durée et les modalités de versement de cette contrepartie ;
- Le descriptif des mesures d'accompagnement qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière ; Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements.

### ***Avantage fiscal***

Au titre de l'article 1395E du Code Général des Impôts, la signature d'un contrat Natura 2000 donne droit à une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). L'exonération est applicable pendant cinq ans à compter de l'année qui suit celle de la signature du contrat et est renouvelable si un nouveau contrat est signé.

### ***Les Cahiers des Charges***

Les cahiers des charges sont inclus dans les DOCOB et servent de base technique à la réalisation des contrats pour la gestion des habitats naturels. Ils sont annexés au contrat et signés par le contractant.

Le contenu type d'un cahier des charges est défini par la circulaire interministérielle du 3 mai 2002 et celle du 24 décembre 2004 comme suit :

- une description de l'objectif poursuivi (espèce ou habitat cible, état de conservation favorable à maintenir ou à restaurer ...), des moyens à mettre en oeuvre et des résultats à atteindre,
- le périmètre d'application de la mesure (carte et échelle),
- un descriptif précis des engagements du bénéficiaire :
- un descriptif des engagements non rémunérés en référence à l'état des bonnes pratiques,
- un descriptif des engagements rémunérés, actions « positives » allant au-delà de bonnes pratiques : travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels et des espèces, espaces concernés, fréquence des opérations, période de réalisation ...
- la nature, le montant, voire le mode de calcul si nécessaire, des aides proposées (coût /ha/an, coût/mètre linéaire/an ou dépense unique), ainsi que le justificatif correspondant,
- la durée et les modalités de versement des aides,
- les points du cahier des charges qui feront l'objet de contrôles sur place,
- les indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre de la mesure (le résultat attendu doit être facilement mesurable).

Les cahiers des charges du site « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » présentés ci-après sont regroupés par grands types d'habitats :

#### Habitats de forêts alluviales :

- Gestion conservatoire des forêts alluviales
- Réhabilitation de forêts à bois tendres
- Réhabilitation de forêts à bois durs
- Régénération des forêts à bois tendres

#### Habitats de prairies alluviales :

- Gestion par pâturage extensif des prairies alluviales (éventuellement après travaux de réouverture du milieu)
- Gestion par fauchage tardif des prairies alluviales (éventuellement après travaux de réouverture du milieu)
- Lutte contre les espèces invasives dans les prairies alluviales

### **Formulaires CERFA Mesure 227 – Montage Dossier Contrat Natura 2000 forestier**

- [Dispositif 227 - Notice relative à la demande de subvention contrat Natura 2000 forestier - cerfa n° 51237#01](#)
- [CERFA n° 13627\\*02 demande de subvention « contrat Natura 2000 forestier »](#)
- [CERFA n° 13761\\*01 déclaration de commencement de travaux « contrat Natura 2000 » forestier](#)
- [Dispositif 227 - Notice relative à la demande de paiement contrat Natura 2000 forestier](#)
- [CERFA n° 13765\\*01 formulaire de demande de paiement « contrat Natura 2000 forestier »](#)

## **La charte Natura 2000**

### **Qu'est ce qu'une charte Natura 2000 ?**

Elle figure également au document d'objectifs et permet l'adhésion aux objectifs du site Natura 2000. La Charte Natura 2000 constitue l'autre volet de la politique contractuelle et volontaire de Natura 2000. A la différence des contrats, la charte ne prévoit pas de contrepartie financière.

Cet outil permet aux signataires de s'engager dans la démarche Natura 2000 sans nécessiter un lourd investissement personnel et financier. L'adhérent s'engage pour une durée de 5 ans.

### **Le contenu d'une charte**

L'objectif de la charte est de préserver le site par des pratiques favorables qui n'entraînent pas de surcoût pour le signataire et qui sont très peu contraignantes. Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau.

La charte contient des engagements de gestions et des recommandations. Elle révèle d'avantage de bonne pratique.

La charte contient généralement deux types d'engagements :

- des engagements généraux valables sur l'ensemble du site
- des engagements différenciés en fonction des habitats ou des espèces qui intéressent le designataire (zones humides, milieux ouverts, milieux forestiers...).
- La charte peut également prévoir des recommandations générales.

### **Avantage fiscal**

La signature d'une charte Natura 2000 donne droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et permet d'accéder à certaines aides publiques (notamment en matière forestière où l'adhésion à la charte Natura 2000 constitue des garanties de gestion durable des bois et forêts situés dans le site).

### **Formulaire CERFA – Montage dossier d'adhésion à la charte Natura 2000**

- [CERFA n° 14163\\*01 déclaration d'adhésion à une charte Natura 2000](#)

### **Un contrat ou une charte ?**

L'adhésion à la Charte Natura 2000 du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement. Par ailleurs, un adhérent à la charte Natura 2000 du site n'est pas obligé de signer un contrat Natura 2000.

Les deux dispositifs sont indépendants l'un de l'autre mais peuvent être complémentaires.

### **Le choix de déléguer la gestion**

Les propriétaires de parcelles situées sur le site peuvent également faire le choix d'une convention de gestion avec l'Association des Amis de l'Île de la Platière. Cette convention est signée entre les deux acteurs et est passée sans objectif de production. Sur ces bases, et en associant pleinement le propriétaire à la démarche, l'Association peut faire le choix d'élaborer le projet de Contrat Natura 2000 pour mettre en œuvre les actions de gestion préconisées.